

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2024-n°241-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté de voirie Portant Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Vu la demande de l'entreprise **ENSIO SAS – 405 rue Claude Bernard – ROUVROY (62320)** qui souhaite intervenir pour la dépose de massive de câbles en occupant temporairement le domaine public, **rues Waldeck Rousseau, Léon Gambetta et Maurice Richard (D645)** –à DECHY,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

A partir du 30 septembre 2024 et pour une durée de 30 jours, **L'Entreprise ENSIO SAS** est autorisée à effectuer les travaux mentionnés ci-dessus, **rues Waldeck Rousseau, Léon Gambetta et Maurice Richard (D645)** à DECHY.

Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- le stationnement et le dépassement seront interdits
- la circulation restreinte à 30 km/h **dans les deux sens de circulation**
- empiètement sur chaussée (largeur de voie maintenue : 2)

Article 3.

Les services de **L'Entreprise ENSIO SAS** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de **L'Entreprise ENSIO SAS**
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 20 septembre 2024

Publié sur le site de la ville le 24 septembre 2024

Le Maire,
Jean-Michel SZATNY

